



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Comité consultatif de la réserve naturelle nationale de l'estuaire de la Seine

Compte-rendu de la réunion du 19 décembre 2024

PJ : diaporama des présentations faites en salle

Étaient présents :

Services de l'État :

- Mme Julia LE FUR, secrétaire générale de la sous-préfecture du Havre, représentant le préfet de la Seine-Maritime
- Mme Martine BEROUD, commissaire principale, représentant le préfet maritime de la Manche et de la Mer du Nord
- Mme Sandrine PIVARD, directrice régionale par intérim de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Normandie (DREAL)
- M. Alexandre HERMENT, chef du service Transitions ressources milieux, représentant la direction départementale des territoires et de la mer de la Seine-Maritime
- Mme Marie-France MOREL, cheffe du Service de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial, sous-préfecture du Havre
- Mme Marie-Claire DUFOUR, préfecture maritime de la Manche et de la Mer du Nord
- M. Christian BLANQUART, adjoint au chef du bureau des espaces littoraux, estuariens et marins (BELEM - DREAL)
- M. Georges MARTINEZ, chargé de mission mer et littoral (BELEM - DREAL)

Collectivités territoriales :

- M. Antonin GIMARD, représentant la communauté urbaine Le Havre – Seine Métropole

Usagers :

- Mme Natacha PIFFETEAU, fédération départementale des chasseurs de l'Eure
- M. Nicolas KUNKEL, fédération des chasseurs de la Seine-Maritime
- M. Alexandre GRAIN, ACDPM BS-PC
- Mme Guilène DUBOC, Présidente du Groupement des exploitants des prairies alluvionnaires de l'estuaire de la Seine (GEPAES)
- Mme Elodie DUBOURGAIS, représentant les coupeurs de roseaux

Organismes publics :

- Mme Chantal DURECU, Chambre d'agriculture de la Seine-Maritime
- Mme Natacha MASSU, HAROPA PORT | Le Havre
- M. Pierre BEAUDOUIN, HAROPA PORT | Le Havre
- M. Christophe AULERT, délégué de façade Manche – mer du Nord à la direction régionale Normandie de l'Office français de la biodiversité (OFB)

- M Jean-Philippe DESLANDES, délégué de rivages Normandie du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres (CELRL)

Personnalités scientifiques qualifiées :

- M. Emmanuel CAILLOT, Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) de Normandie
- Mme Valérie GUYET-GRENET, Cellule de suivi du littoral normand
- M. Manuel MUNTONI, Groupement d'intérêt public Seine-Aval (GIPSA)

Associations de protection de la nature :

- M. Patrice BONAY, SOS Estuaire
- M. Franck MOREL, Groupe ornithologique normand (GONm)
- Mme Annie LEROY, Écologie pour Le Havre
- Mme Martine RAVELEAU, Ligue de protection des oiseaux (LPO) Normandie

Organisme de gestion de la réserve :

- M. Bruno LECOQUIERRE, président de la Maison de l'estuaire
- M. Martin BLANPAIN, directeur de la Maison de l'estuaire
- Mme Faustine SIMON, Maison de l'Estuaire
- Mme Stéphanie REYMANN, Maison de l'Estuaire
- M. Thomas LECARPENTIER, Maison de l'Estuaire
- Mme Sophie CARPENTIER, experte comptable du Cabinet Mazars

Étaient excusés :

- M. le préfet de l'Eure
- M. le président du Syndicat Mixte de gestion de la Seine Normande (SMGSN)
- M. le président du Parc naturel régional des Boucles de la Seine Normande
- M. le président de la Communauté de communes Caux Seine Agglo
- Mme Valérie GENOUVILLE, Chambre d'agriculture de Normandie
- M. le président du conseil scientifique de l'estuaire de la Seine
- M. le président du Centre d'hébergement et d'étude de la nature et de l'environnement (CHENE)

Introduction

Mme Le Fur salue l'arrivée au sein du comité consultatif de deux nouveaux membres, le CSRPN en tant que conseil scientifique de la réserve et le SMGSN, au regard de la GEMAPI.

Mme Béroud fait part de l'importance, pour la préfecture maritime, de développer les contrôles en mer, notamment dans les aires marines protégées.

Mme Pivard rappelle les enjeux de biodiversité et de maintien des usages sur la réserve naturelle, espace indispensable pour l'adaptation au changement climatique de l'estuaire de la Seine. Elle invite les collectivités à s'y impliquer, comme à en tenir compte dans leurs choix d'aménagements. Elle rappelle que le comité consultatif est un collectif nécessaire à la vie de la réserve.

Bilan financier 2023

A l'issue de la présentation du bilan comptable, M Grain souligne que 2022 et 2023 sont deux années consécutives de baisse des moyens financiers consacrés à l'entretien, et que cela se ressent sur le terrain. M Blanpain considère au contraire que cette baisse des crédits d'entretien est la conséquence d'importants travaux de restauration sur Cressenval et sur certaines zones de non chasse à la demande de l'ACDPM, qui dès lors nécessitent des moyens moindres en entretien.

Le bilan financier 2023 est approuvé à l'unanimité.

Bilan d'activité 2024

Les suivis faune flore sont organisés régulièrement. Celui des habitats a été lancé en 2024, dans une approche tournante par secteurs.

La restauration des zones de non chasse est freinée sur Tancarville par la compatibilité du projet avec l'activité agricole, ainsi que par une maîtrise foncière partielle, mais surtout par les incertitudes liées à la neutralisation éventuelle de la digue route de l'estuaire. En réponse à la

question de M Muntoni, il est précisé que la collectivité « gemapienne » en lien avec cette digue est la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole et que celle-ci a opté pour le déclassement de cette digue dans son système d'endiguement.

Le projet de maison de la réserve reste dans l'attente d'un terrain pour l'accueillir.

Les courbes enveloppes encadrant la gestion des niveaux d'eau ont globalement été respectées. Les niveaux requis restent difficiles à atteindre en période estivale du fait de l'abaissement de la nappe. L'alimentation en eau apparaît plus délicate sur le secteur du Hode que dans les prairies subhalophiles, notamment du fait de l'altimétrie.

La recrudescence des manipulations non autorisées de vannes compromet la bonne gestion des niveaux d'eau.

Le renouvellement de la convention autorisant l'ACDPM à la manipulation des vannes dans certaines conditions est souhaitable, du moins jusqu'à la réalisation de l'opération EI29 du plan de gestion (amélioration de la circulation de l'eau entre les prairies subhalophiles et la fosse nord).

Une zone colonisée par la Jussie a été identifiée. Les arrachages manuels opérés cet été n'ont pas suffi à l'éradiquer. Une intervention mécanique est prévue pour 2025. Les usagers ont été informés du risque d'invasion du marais par cette plante et des précautions à suivre, notamment celle de ne pas pénétrer dans la zone colonisée. Mme Duboc interroge HAROPA PORT sur la possibilité d'indemniser l'exploitant. Mme Massu indique que c'est envisageable sur la base d'un argumentaire détaillant le préjudice financier subi.

Les enclos au sein du banc herbeux ont été réduits afin d'y concentrer le pâturage par les chevaux. L'objectif est d'entretenir une mosaïque d'habitats ouverts, à la fois par ce pâturage et par des opérations de broyage mécanique. Cette mosaïque est également recherchée en utilisant les mêmes procédés sur la zone de non chasse du Hode.

M. Grain souligne que l'ACDPM a fait le choix de rémunérer l'exploitant sur la zone de non chasse du Hode afin que celui-ci accepte de broyer un espace pour le maintenir dans un état ouvert.

La récolte du roseau a été en deçà des prévisions en aval du pont de Normandie du fait d'un souci mécanique.

Le vieillissement de la roselière conduit à son uniformisation. L'expérimentation d'une fauche tournante n'a pas pu être mise en place. Ses conditions de mise en œuvre sont à redéfinir.

Le sentier pédagogique du Hode a été inauguré à l'automne et attire un grand nombre de visiteurs en visite libre. En revanche, l'animation pédagogique auprès des scolaires se heurte à une capacité d'accueil en salle limitée, puisque la maison de l'estuaire ne dispose que d'une seule salle pouvant accueillir des groupes. Cela renvoie à la recherche d'un terrain pour la future maison de la réserve.

M Grain alerte sur le risque à organiser des visites en zone de chasse. Il préconise de privilégier les sorties pédagogiques en zone de non chasse et à défaut, l'accompagnement par le garde de l'ACDPM.

Les contrôles en mer ont été renforcés, les infractions en mer portent pour 2/3 sur la navigation motorisée et pour 1/3 sur la pêche de plaisance (non autorisée). Une plaquette d'information a été diffusée auprès des collectivités et associations afin de sensibiliser les plaisanciers sur la réglementation. Cette étape d'information préventive s'impose dans la mesure où, jusqu'il y a peu, l'application de la réglementation en mer n'était pas suffisamment mise en avant, au sein de l'aire marine protégée.

M Grain interroge sur la possibilité de mener des opérations de dépollution. Des entreprises en quête de crédits carbone sont à la recherche de sites à dépolluer. M. Blanpain fait part de son inquiétude sur le niveau de pollution élevé au nord du CETH et de Millenium. Mme Massu indique que des piézomètres ont été installés dans les secteurs pollués.

Pour le domaine public maritime naturel et le foncier terrestre, les infractions relevées concernent l'hydraulique pour 63 d'entre elles et 165 concernent l'entretien des mares de chasse. M Grain souhaite être informé plus dans le détail de la nature de ces infractions.

Le bilan d'activité 2024 est adopté à l'unanimité.

Projets et budget prévisionnel 2025

Le budget est dimensionné à la baisse du fait de l'épuisement de l'enveloppe Port 2000. L'augmentation de 90 k€ à 140 k€ du reversement forfaitaire des redevances perçues par HAROPA PORT, annoncé début novembre, permet de réduire l'effet baissier et conduit à un prévisionnel de recettes de 1,723 k€. Cette augmentation du reversement forfaitaire des redevances a été permise par une révision à la baisse des frais de gestion associés. Il est rappelé que le Conservatoire du littoral (CELRL) rétrocède la totalité des redevances sur le domaine public intégré à son domaine propre à la Maison de l'estuaire, à qui il en a confié la gestion. La perception est dès lors assurée directement par le gestionnaire.

Pour tenir compte de la baisse des recettes, il est prévu en 2025 de réduire les opérations d'entretien.

HAROPA PORT a, récemment, décidé un abondement de l'enveloppe Port 2000, à hauteur de 1M€ au titre de mesures d'accompagnement d'un projet TNMSC. Un courrier en atteste. Cet élément n'est pas intégré dans la construction du budget 2025 présenté en séance.

Le budget prévisionnel est approuvé à l'unanimité.

Étude des impacts économiques et environnementaux de la fertilisation

L'ambition d'une démarche scientifique robuste conduit à un cahier des charges contraignant pour la sélection des parcelles support de l'étude (date d'ensemencement antérieur à 2018, régularité des pratiques sur les cinq dernières années et les trois prochaines, altimétrie, etc..). Cette approche conduit à un nombre limité de parcelles éligibles.

Ainsi sur le secteur du Hode, seules les pratiques « Fauche + Pâturage » de regain et « Fauche unique » seront étudiées. Sur Cressenval, seule la pratique « Fauche unique » sera étudiée. Ce constat induira de nécessaires extrapolations aux autres pratiques d'exploitation des prairies, de façon à retenir la même règle au regard de la fertilisation sur chacun de ces deux secteurs.

A ce stade, le financement de cette étude, qui devrait commencer au printemps 2025, n'est pas encore acquis.

Projet de labellisation Ramsar

Les membres du comité consultatif seront sollicités début 2025 pour la constitution d'un comité de suivi.

Retour sur le comité de suivi Reposoir

Présentation de la problématique et des scénarios par M Blanquart.

La secrétaire générale Mme Le Fur et la DREAL par interim Mme Pivard complètent la présentation en rappelant les conclusions du comité dédié qui s'est tenu le 20 novembre ainsi que des consignes du préfet en termes de pas de temps :

HAROPA PORT accompagné des services et des parties -prenantes est chargé de travailler sous six mois à un scénario opérationnel baptisé 0+ qui est le scénario du laisser-faire accompagné des mesures d'accompagnement et de gestion adaptées permettant de retrouver ou de compenser les fonctionnalités perdues ou en train d'être perdues.

Parmi les deux autres scénarios, le scénario 2 a été définitivement écarté et le 3 non complètement écarté mais non privilégié au vu du manque d'adhésion, du coût et des contraintes réglementaires fortes associées.

M. Morel souhaite savoir comment dans le scénario du laisser-faire, des zones de quiétudes pourraient être garanties. Mme Pivard répond que c'est bien là l'objet des réflexions à venir, confiées à HAROPA PORT, dans un délai de six mois à compter du dernier comité de suivi.

M. Aulert alerte sur le besoin des limicoles de disposer de zones à la végétation rase. L'entretien de ce niveau de végétation pourrait être contraire à d'autres enjeux écologiques.

Démarche Natur'Adapt

M. Aulert oriente l'étude des impacts du changement climatique sur les fonctionnalités plutôt que sur les espèces. Il rappelle un travail déjà mené sur l'évolution de la flore et de l'avifaune en fonction de la salinité, qu'il pourrait être intéressant d'exploiter et actualiser.

Mme Reyman indique qu'il est prévu d'étudier les cohortes liées aux écosystèmes, mais qu'à ce stade la démarche n'est pas encore arrêtée.

Projet d'arrêté quiétude

L'objectif de cet arrêté est de limiter la présence humaine la nuit afin de préserver la quiétude prénuptiale des oiseaux et de lutter contre le braconnage.

M. Aulert rappelle la nécessité que cet arrêté soit couplé à un arrêté d'HAROPA PORT interdisant la circulation sur la route de l'estuaire.

Mme Dubourgais rappelle que les coupeurs de roseaux sont autorisés à titre dérogatoire à circuler sur cette route durant cette période qui correspond à la récolte. Elle propose que leur soit remis un moyen rapide d'identification à poser sur les véhicules, afin d'éviter d'être régulièrement arrêtés.

L'ACDPM et la fédération des chasseurs de l'Eure votent contre cet arrêté ; celui-ci est approuvé à la majorité.

La secrétaire générale
de la sous-préfecture du Havre



Julia LE FUR

